

## Tronget (03) : le Calvaire de 1846 oublié dans le dépôt communal

**Author** : Rédaction Riposte Catholique

**Categories** : [En Une](#)

**Date** : 24 juillet 2021

Urgences Patrimoine vient [de lever un \(petit\) lièvre](#) dans la commune de Tronget, 888 habitants, dans le Bourbonnais. Le Calvaire érigé en 1846 devant l'église, déplacé en 1920 dans la cour du presbytère pour laisser la place au monument aux morts, a fini dans un dépôt municipal, sa croix décapitée, au milieu des barrières et des débris divers.

*"Propriété de l'Association Diocésaine de Moulins, [le presbytère] a été revendu à un particulier il y a peu de temps. Ce presbytère a une mitoyenneté avec un bâtiment communal et le calvaire se trouvait alors contre cette propriété communale. Au fond de la cour de ce bâtiment, la commune a aménagé un local pour le club de boules et c'est sans doute au moment de cet aménagement qu'il fut entreposé au dépôt municipal parce qu'il devait gêner", relève Urgences Patrimoine.*

*"Nous ignorons si l'Association Diocésaine de Moulins, qui était encore propriétaire à l'époque, a été mise au courant du « dernier voyage » de l'édifice. Enfin, « dernier », rien n'est moins sûr, car l'ultime déplacement pourrait bien conduire ce témoin de l'histoire de Tronget tout simplement à la décharge publique.*

*Nous avons quand même du mal à croire qu'aucun habitant ne se soit indigné jusqu'à présent, mais il est vrai que s'opposer à une décision municipale dans une petite commune n'ai pas chose aisée. Il doit sans doute exister une délibération du Conseil Municipal faisant état de ce «*

*déni de patrimoine » , mais nous n'en n'avons aucune trace pour le moment. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'intention d'en rester là, car ce patrimoine doit retrouver sa place à Tronget... ou ailleurs.*

*Dans notre beau pays de France, il fut un temps où l'on chassait les sorcières, de nos jours certains font la chasse aux calvaires. C'est le cas de l'association la Libre Pensée qui s'est illustrée il y a quelques mois en faisant retirer un édifice fraîchement restauré [[près de Dinan](#)], parce qu'il était dans l'espace public et qu'il avait été érigé en 1846, donc bien après la Loi de 1905. Le Maire de la commune de Tronget a peut-être oublié que le calvaire de sa commune était bien antérieur à la loi".*

Il existe pourtant des associations, [comme SOS Calvaires](#), qui prennent à leur charge le coût de la restauration des calvaires, de façon à ce que les petites communes, dont les moyens sont limités, n'aient pas à en porter la charge.